

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur le Maire de Brasparts

Objet du marché

TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2016

N° Prix	<u>Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (Hors taxes)</u>	Prix unitaire en chiffres (HT)
1	<p><u>Enrobés 120 kg/m²</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de béton bitumineux 0/10 sur chaussée à raison de 120 kg/m², comprenant le réglage, le nivellement, le compactage à chaud et toutes sujétions de mise en œuvre.</p> <p>La tonne :</p>	T
2	<p><u>Couche d'accrochage avant mise en oeuvre d'enrobés</u></p> <p>Ce prix rémunère : la fourniture, le transport et le répandage d'émulsion de bitume à raison de 300 grammes de bitume résiduel au mètre carré en couche d'accrochage pour les enrobés.</p> <p>Le mètre carré :</p>	M ²
3	<p><u>Revêtement bicouche au bitume fluxé</u></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La signalisation temporaire, - Le balayage et le grattage de la chaussée, comblement des nids de poule, le nettoyage et toutes sujétions nécessaires. - L'exécution d'un revêtement bicouche comprenant deux couches de bitume fluxé 80/100 avec un dosage total de 2.3 kg/m², le dopage dans la masse ou en surface, le gravillonnage en gravillons 6.3/10 lavé B1 à raison de 8 l/m² et en 4/6.3 lavé B1 à raison de 7 l/m², le compactage au compacteur à pneus, l'aspiration ou le balayage des rejets. <p>Ce prix comprend la fourniture, le transport, et le répandage de bitume fluxé, la fourniture, le chargement le transport et la mise en oeuvre de gravillons et s'applique au mètre carré de chaussée revêtue.</p> <p>Le mètre carré :</p>	M ²
4	<p><u>Rabotage chaussées et/ou engravures en rive ou transversales</u></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La signalisation temporaire pendant les travaux et jusqu'à la mise en oeuvre des enrobés. - Le rabotage de chaussées et/ou engravures en rive ou transversales sur une profondeur moyenne inférieure ou égale à 5 cm, y compris aspiration, transport et mise en dépôt des matériaux. <p>Le mètre carré :</p>	M ²
5	<p><u>Revêtement tricouche 10/14 avec pré-gravillonnage</u></p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p>Un pré gravillonnage à sec à raison de 6 l/m² de 10/14, un premier répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2 kg/m² suivi d'un gravillonnage 10/14 à raison de 8 l/m² et d'un cylindrage léger.</p> <p>Un deuxième répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2 kg/m² suivi d'un gravillonnage 6/10 à raison de 6 l/m² et d'un cylindrage poussé.</p>	M ²

	<p>Un troisième répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2 kg/m² suivi d'un gravillonnage 4/6 à raison de 6 l/m² et du cylindrage.</p> <p>Tous travaux préparatoires, fournitures, transport, sujétions et main d'oeuvre comprises. Le balayage des rejets sera réalisé dans les quinze jours après les travaux.</p> <p>Le mètre carré :</p>	
6	<p><u>Découpe de chaussée</u></p> <p>Ce prix rémunère la découpe soignée du revêtement de chaussée existante comprenant toutes sujétions dues au raccordement de la chaussée neuve, et l'évacuation des produits en un lieu approprié.</p> <p>Le mètre linéaire :</p>	MI
7	<p><u>Scarification</u></p> <p>Ce prix rémunère la scarification de chaussée sur une épaisseur moyenne de 0,10 m comprenant l'évacuation des croûtes en un lieu approprié.</p> <p>Le mètre carré :</p>	M²
8	<p><u>Grave 0/31,5</u></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture, le transport et la mise en œuvre de grave 0/31,5 concassée et reconstituée en reprofilage et/ou couche de base. Il comprend également le réglage au profil désigné par le maître d'œuvre et le compactage à 97 % de l'optimum proctor modifié. Le matériau devra répondre aux caractéristiques définies dans le C.C.T.P.</p> <p>Volume mesuré après compactage.</p> <p>La tonne en place en place :</p>	T
9	<p><u>Compactage du fond de forme</u></p> <p>Ce prix rémunère le nivellement, le réglage et le compactage des fonds de forme d'élargissement ou de construction de chaussée au profil désigné par le maître d'œuvre.</p> <p>Le mètre carré :</p>	M²
10	<p><u>Imprégnation</u></p> <p>Ce prix rémunère l'imprégnation de la couche de base à l'émulsion acide de bitume surstabilisée, dosée à 65 % de bitume résiduel, comprenant toutes fournitures, le transport et la protection des bordures, des caniveaux et des appareillages de voirie, le cylindrage et l'évacuation des rejets à raison de 2 kg d'émulsion et de 6 L de gravillons de silex 6,3/10 au m².</p> <p>Le mètre carré :</p>	M²

A ,le

Le candidat

A Brasparts, le

Le Maire de Brasparts

Jean Pierre BROUSTAL